

AVIS PUBLIC

CHANGEMENT DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTEMBRE 2019.

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec,* la Municipalité doit donner un avis public lorsqu'un changement survient au calendrier établi pour les séances régulières de l'année courante.

Par conséquent, AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée, madame Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité que la séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2019, se tiendra <u>lundi le 9 septembre</u> 2019.

Donné à Upton, ce 21e jour d'août 2019,

La directrice générale,

Cynthia Bossé